

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Pêche illégale : interpellés dans un parc marin protégé

Abel EYEGHE EKORE & SCOM
Libreville/Gabon

HUIT personnes de nationalité angolaise et togolaise ont été interpellées en début de semaine par les services du ministère des Eaux et Forêts et de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) au parc marin de Mayumba, dans la province de la Nyanga. Ces derniers pêchaient illégalement dans cette zone protégée interdite à cette activité. Au total, c'est plus d'une tonne (1 000 kg) de produits halieutiques qui ont été saisis par les services compétents. Ces pêcheurs illégaux, confie une source sécuritaire, opéraient avec un bateau de fortune. Ce sont des individus visiblement bien organisés qui agiraient en groupe étoffé, au regard du matériel utilisé et de l'organisation de leur business, précise-t-on. D'ailleurs, l'un des mis en cause aurait confié qu'ils pêchent depuis plusieurs années dans cette zone pourtant interdite à la pêche. Et de préciser que cette activité quotidienne se fait en relais. Les huit hommes ont été présentés devant le parquet du tribunal de première instance de Tchibanga qui les a entendu à tour de rôle. Conformément à la loi en vigueur en République gabonaise, ils encourent de lourdes sanctions. La pêche au Gabon étant encadrée par un ensemble de textes législatifs et réglementaires.



Les huit pêcheurs illégaux sont entre les mains de la justice.



Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux
Commission Générale de passation des marchés n°01

Sélection régionale ouverte n°88/BEAC/SG-DPMG/SRO/Ser/2022 pour la vérification réglementaire périodique, en lots indépendants, des installations techniques de divers Centres de la BEAC

Dans le cadre de la gestion de son patrimoine immobilier, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale souhaite recruter une entreprise spécialisée en vue de la vérification des installations techniques de ses bâtiments abritant certaines agences. A cet effet, elle invite par le présent avis de sélection, les entreprises qualifiées remplissant les conditions requises, à soumettre leur proposition. La présente sélection est divisée en lots comme suit :

- lot 1 « agences du Cameroun » ;
- lot 2 « agence d'Abéché » ;
- lot 3 « agence de Berberati »

Le processus se déroulera conformément au Règlement n°01/CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des marchés de la BEAC, notamment la sélection sur la base de la qualité technique et du coût de la proposition.

Les Prestataires intéressés peuvent obtenir un complément d'information et consulter le dossier de sélection rédigé en français, à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés.

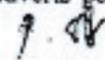
BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX
Direction Générale de l'Exploitation – CGAM, 14^{ème} étage, porte 1412
☎ : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun
☎ : (+237) 222 23 40 30 ; (+237) 222 23 40 60 postes 5452, 5431, 5412 ou 5403
☎ : (+237) 222 23 33 29
@ : cgam.scx@beac.int

La participation à la présente mise en concurrence est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de deux cent mille (200 000) francs CFA. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces aux guichets de la BEAC, à l'exception du Bureau de Paris.

Les soumissions conformes au règlement particulier de la sélection devront être déposées, sous pli fermé, à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le jeudi 08 septembre 2022 à 12 heures précises.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE 15^{ème} étage, porte 15.01
☎ : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun

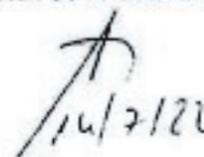
Les propositions reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les soumissions seront ouvertes en deux phases. Les plis administratifs et techniques seront ouverts le jeudi 08 septembre 2022 à 13 heures aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé. Les plis financiers seront ouverts pour les propositions jugées conformes, à une date qui sera communiquée ultérieurement. 

Yaoundé, le 4 JUL 2022

Le Président de la Commission.





Rectificatif

Dans notre édition d'hier, nous avons malencontreusement indiqué, dans l'article sur le naufrage d'une pirogue à Omboue que l'épouse du 2e adjoint au maire se trouvait à bord de l'embarcation – et qu'elle figurait parmi les victimes recherchées. Il s'agit en réalité de la mère de l'édile disparu. Quant à son épouse, elle est bel et bien en vie. Nous présentons nos sincères excuses à cette dernière et à la famille éplorée pour ce deuil terrible qui les accable.